Procès-verbal du Conseil Municipal du 2 novembre 2023

Le Conseil Municipal de Villerville s'est réuni le jeudi 2 novembre 2023 à 17h00 en séance publique sous la Présidence de M Michel MARESCOT, Maire.

<u>Présents</u>: M Michel DABOUT - M Éric ESTRIER - Mme Corinne DROUEN - Mme Catherine FILIPOV - Mme Anne JOSEPH - M Germain LELARGE - Mme Emmanuelle MELLOT-KRISTY - Mme Sophie NGUYEN VAN MAI - M Didier PAPELOUX - Vincent VANDERSTUYF.

<u>Excusés</u>: M David MARES donne pouvoir à Catherine FILIPOV, Mme Catherine LEFEBVRE, Mme Sophie DIERRE.

Quorum: 8

Secrétaire de séance : Mme Catherine FILIPOV.

1) <u>Approbation du procès-verbal du précédent Conseil Municipal</u>
Le Conseil Municipal approuve le procès-verbal du 29/09/2023 à l'unanimité des membres présents ou représentés.

2) Elections d'un 3ème et d'un 4ème Adjoints

Le nombre de dossiers à traiter étant de plus en plus important, il est nécessaire de désigner un 3ème et un 4ème Adjoints au Maire.

L'Adjoint est élu par le Conseil Municipal parmi ses membres, au scrutin secret et à la majorité absolue. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu. Mme Anne JOSEPH et M Michel DABOUT sont désignés comme assesseurs.

Elections du 3^{ème} Adjoint au Maire

Monsieur le Maire sollicite les candidatures à la fonction de 3^{ème} Adjoint. Mme Corinne DROUEN se déclare candidate.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- Mme Corinne DROUEN: 9 Voix
- Mme Sophie NGUYEN VAN MAI: 1 voix
- Vote blanc: 1

Mme Corinne DROUEN ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, a été proclamée 3ème Adjoint au Maire et a été immédiatement installée.

o Elections du 4^{ème} Adjoint au Maire

Monsieur le Maire sollicite les candidatures à la fonction de 4ème Adjoint. M Eric ESTRIER se déclare candidat.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- M Eric ESTRIER: 7 Voix
- Votes blancs: 5

M Eric ESTRIER ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, a été proclamé $4^{\text{ème}}$ Adjoint au Maire et a été immédiatement installé.

3) Indemnités des Elus

M le Maire invite les Conseillers Municipaux à délibérer sur le montant des indemnités allouées au maire, aux adjoints et aux conseillers délégués et à la date de l'arrêté portant délégation aux adjoints.

Le taux maximal fixé par la Loi est fonction de la population municipale résultant du dernier recensement. La commune comptant actuellement 603 habitants, est située dans la strate de population comprise entre 500 et 999 habitants.

De ce fait, le taux maximal pouvant être accordé, est de 10,7 % de l'indice brut terminal de la Fonction Publique pour les Adjoints.

La commune va donc compter 1 Maire, 4 Adjoints et 2 Conseillers Délégués.

Il est proposé les taux suivants :

Maire: 40,3%
 1^{er} Adjoint: 10,7%
 2nd Adjoint: 10,7%
 3ème Adjoint: 10,0 %
 4ème Adjoint: 10,0 %

- Conseillers délégués : 3,7% par conseiller délégué.

Le conseil municipal approuve, à l'unanimité des membres présents ou représentés, les taux proposés pour les indemnités des élus.

4) Salon des Maires 2023

Proposition de prendre en charge les frais de déplacement, de repas et d'hôtel pour les membres du Conseil Municipal se rendant au Salon des Maires du 21 au 23/11/2023.

Le conseil municipal autorise, à l'unanimité des membres présents ou représentés, le remboursement des frais de déplacement, de repas et d'hôtel pour les membres du Conseil Municipal qui vont assister au Salon des Maires 2023.

5) Local situé 1 rue du Douet

La locataire souhaite fermer son commerce durant son congé maternité et reprendre en avril 2024 après quelques travaux d'aménagement pour dynamiser le commerce. Proposition d'un bail spécifique de 5 mois pour un espace de stockage au tarif de 220€ par mois de novembre 2023 à mars 2024. Ce bail pour local de stockage n'a aucune incidence avec le bail précaire initié le 22/03/2022.

Le conseil municipal approuve, à l'unanimité des membres présents ou représentés, la signature de ce bail.

6) Concession de cimetière, 15 ans

Proposition de fixer le tarif d'une concession de cimetière d'une durée de 15 ans à 600€.

Le conseil municipal fixe, à l'unanimité des membres présents ou représentés, le tarif d'une concession de cimetière d'une durée de 15 ans à 600€.

7) Motion auprès du Conseil Départemental aux fins d'intervention sur la RD 513

L'état de la Route Départementale 513, traversant la commune de Villerville et reliant les communes de Trouville-sur-Mer et Honfleur, qui s'est fortement détérioré au fil des années.

Certaines parties de la route ont subi ponctuellement des glissements de terrains. Des interventions du Département ont été enregistrées sur 3 endroits très particulièrement abîmés. Des travaux conséquents ont été exécutés notamment pour le déploiement de la fibre, des jonctions de gaz, des renouvellements de canalisations d'eau potable...

La bande de roulement est devenue très abîmée en nombre de sections, ce qui a pour conséquence un état général accidentogène, en plus des 3 sites de glissement connus de longue date.

Un point a été organisé le 30 août dernier entre monsieur le Maire, le Responsable de l'Agence Routière de Pont l'Évêque et son adjoint.

Des préconisations ont été faites notamment en termes de réfection totale en longueur de la bande de roulement entre Trouville-sur-Mer et Villerville, des reprofilages beaucoup plus substantiels sur les 3 « cassures » dues aux mouvements de terrains. Retirer les feux tricolores qui ne fonctionnent plus depuis des années. Procéder à un marquage au sol plus sécurisant pour les usagers : piétons, vélos, motos et véhicules légers. Procéder au comblement du seul trou béant de toutes les Routes Départementales du Calvados. ET accentuer les mesures de drainage.

Le conseil municipal approuve, à l'unanimité des membres présents ou représentés, cette motion afin de solliciter le Départemental du Calvados pour que des travaux soient rapidement mis en œuvre pour sécuriser l'ensemble de la RD 513.

La Secrétaire de séance Catherine FILIPOV Le Maire Michel MARESCOT